



Aéroport Nice Côte d'Azur

Rue Costes et Bellonte

06 206 NICE

À l'attention de Monsieur BASTIANIAGGI

**SUIVI TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE
HANDICAPE – ANNEE 2016
ERP EXISTANT**



Lieu d'intervention :
AEROPORT NICE CÔTE D'AZUR

Date d'intervention : 16/03/2017

Référence dossier suivi ADAP : **8701848-001-1**
Elaboré en date du 22 septembre 2015



APAVE SUDEUROPE SAS
AGENCE DE NICE

22-26 avenue Edouard Grinda
06200 NICE
Tél : 04 92 29 40 50 - Fax : 04 93 83 48 00

APAVE SUDEUROPE SAS

AGENCE DE NICE

22-26 avenue Edouard Grinda

06200 NICE

Tél. : 04 92 29 40 50 - Fax : 04 93 83 48 00

Mail : pascaline.rastoul@apave.com

AEROPORT NICE CÔTE D'AZUR

Rue Costes et Bellonte

06200 NICE

Mail : Christophe.BASTIANAGGI@cote-azur.aeroport.fr

Date d'intervention : 16/03/2017

SUIVI TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPE

ERP EXISTANT

Adresse d'expédition :

AEROPORT NICE CÔTE D'AZUR

Rue Costes et Bellonte

06 206 NICE

A l'attention de : Monsieur BASTIANIAGGI

Intervenant : RASTOUL Pascaline

Signature :



1 GENERALITES

1.1 Objet de la prestation

Apave a pour mission de vérifier la prise en compte des règles d'accessibilité aux personnes handicapés applicables aux établissements existants recevant du public ou aux installations ouvertes au public existantes » **dans le cadre des travaux prévus et définis au travers de leur planification prévue sur l'année 2016, sur la base du dossier ADAP.**

1.2 Références réglementaires

Articles R 111-19-7 à R 111-19-12 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et arrêté du 8 décembre 2014 relatifs aux dispositions applicables aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes.

1.3 Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :

Accès aux pontons et à la rive droite du port du Béal.

1.4 Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :

Fiche demande d'intervention

1.5 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Les cheminements et accès utilisés par le public nous ont été communiqués lors de la visite par l'exploitant de l'établissement. Ces hypothèses restent sous la déclaration de l'exploitant.

Le rapport est établi sur la base d'un constat visuel des commandes et appareillages accessibles lors de la visite ; tout élément caché et ce de fait non pris en compte ne figurera pas dans nos résultats et avis.

Notamment les niveaux d'éclairage ont été évalués à partir des performances normalement attendues pour le type d'éclairage en place. Les éventuelles mesures réalisées n'ont qu'un caractère indicatif (éclairage naturel variable suivant date et heure de la visite).

Le rapport est établi sur la base des informations disponibles dans le rapport de diagnostic joint en annexe. Ainsi, notre vérification et nos avis portent principalement sur les non-conformités identifiées dans les diagnostics; le reste étant considéré comme, de Facto, conforme.

1.6 Limites de la prestation

Ne sont pas traités dans ce rapport car non soumis à la réglementation relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public :

- Les logements de fonction, leurs accès et leurs dépendances non accessibles au public.
- Les locaux techniques et zones non accessibles au public.
- Les lieux et postes de travail

1.7 Description de l'établissement

L'Aéroport de Nice Côte d'Azur se décompose ainsi :

Site de Nice :

- Parking G2
- Parking P1

- Parking P2
- Parking P3
- Parking P4
- Parking P5
- Parking P6 (cheminement extérieur)
- Parking P7
- Parking P8
- Parking P9
- Terminal 1
- Terminal 2
- Terminal Aviation Affaires

Site de Mandelieu :

- Aérogare de Cannes Mandelieu

Port du Béal

2 RÉSULTATS ET AVIS

Le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

- **CONFORME** : Le vérificateur a constaté le respect de la règle d'accessibilité applicable
- **NON CONFORME** : Le vérificateur a constaté une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable

La liste des points examinés reprend la liste des non-conformités diagnostiquées dans les rapports établis par APAVE.

	LIEU	CONSTAT	PRECONISATIONS	OBSERVATION APAVE
P1	Circulation parking - 2016	Le cheminement piétons n'est pas contrasté (accès aux véhicules).	Contraster l'ensemble du cheminement piéton d'accès aux véhicules et installer des bandes de guidage podotactile depuis les places adaptées	CONFORME
P2	Cheminement Extérieur P2 -> T1	L'accès au parc P2 n'est pas repéré de façon continue depuis le terminal 1 (absence de signalétique aux intersections, dans la traversée du parc P1)	Mise en place des panneaux indicateurs sur poteau (*4)	CONFORME
P2	Places sous sol	Les places adaptées ne sont pas toutes repérées verticalement et individuellement	Ajouter de la signalisation verticale sur chaque place.	CONFORME
P2	Escaliers sous sol à Rdc (x4)	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	CONFORME
P2	Escaliers sous sol à Rdc (x4)	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	CONFORME
P2	Escaliers sous sol à Rdc (x4)	Les nez de marche ne sont pas contrastés	Contraster les nez de marche	CONFORME
P2	Escaliers sous sol à Rdc (x4)	La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	CONFORME

	LIEU	CONSTAT	PRECONISATIONS	OBSERVATION APAVE
P2	Escaliers sous sol à Rdc (x4) - 2016	Les mains courantes, en bas des escaliers, créent un obstacle au niveau des circulations horizontales	Placer un dispositif de protection afin d'éviter les risques de chocs avec les mains courantes situées en bas de chaque volée.	CONFORME
P2	Escaliers sous sol à Rdc (x4) - 2016	Le cheminement en bas de l'escalier présente des grilles avec des orifices de plus de 2 cm.	Changer les grilles par des modèles adaptés	CONFORME
P5	Passages piétons depuis P5 vers T2 - 2016	Les croisements des circulations piétons avec les voies de circulation de véhicules ne sont pas signalés (absence de bandes d'éveil à la vigilance)	Mettre en place des bandes d'éveil à la vigilance au niveau des croisements des voies piétons et véhicules	CONFORME
P5	Escaliers métalliques proches ascenseurs (x2) - 2016	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de chaque volée	CONFORME
P5		Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	CONFORME
P5		Les nez de marche sont glissants et non contrastés	Changer le revêtement des nez de marche	CONFORME
P5	Escalier au fond de la zone C - 2016	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	CONFORME
P5		Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	CONFORME
P5		Les nez de marche sont glissants et non contrastés	Changer le revêtement des nez de marche	CONFORME
P5		La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	CONFORME

	LIEU	CONSTAT	PRECONISATIONS	OBSERVATION APAVE
P5	Escalier N°3 (zone C - coté parking des loueurs) - 2016	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	CONFORME
P5		Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	CONFORME
P5		Les nez de marche sont glissants et non contrastés	Changer le revêtement des nez de marche	CONFORME
P5		La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	CONFORME
P5	Escalier N°4 (zone B - coté parking des loueurs) - 2016	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	CONFORME
P5		Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	CONFORME
P5		Les nez de marche sont glissants	Changer le revêtement des nez de marche	CONFORME
P5		La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	CONFORME
P6	Passage piéton face P7 - 2016	Le cheminement comporte des ressauts de plus de 2 cm	Supprimer les ressauts de plus de 2 cm	CONFORME
P6	Passage piéton face P7 - 2016	Les passages piétons ne possèdent pas de bandes podotactiles.	Mettre en place des bandes podotactiles au niveau des croisements des voies piétons et véhicules	CONFORME
P7	Escalier RDC vers R-1 - 2016	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	CONFORME

		CONSTAT	PRECONISATIONS	OBSERVATION APAVE
P7		Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	CONFORME
P7		Les nez de marche ne sont pas contrastés et sont glissants	Contraster les nez de marche	CONFORME
P7		Absence de main courante	Mettre en place une main courante de chaque côté	CONFORME
P7		Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	CONFORME
P7	Escalier entre RDC et étages - 2016	Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	CONFORME
P7		Les nez de marche sont glissants et ne sont pas contrastés	Changer le revêtement des nez de marche	CONFORME
P7		La main courante ne dépasse pas d'une marche en haut et en bas de chaque volée	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de chaque volée	CONFORME
P9		Cheminement piéton contrasté en sortie du parking - 2016	Le cheminement piéton passe d'un côté à l'autre de la voirie sans passage piétons.	Le cheminement extérieur doit être continu
Terminal 1 coté piste	Circulation accès salon Lounge depuis Salon Club Riviera - 2016	Les pentes de la circulation sont trop importantes (15%)	Reprendre la circulation afin de respecter les pentes admissibles	CONFORME
Terminal 1 coté piste	Ascenseur GELAS 12 (accès Salon Riviera) - 2016	Il n'existe pas de signal sonore sur le palier prévenant de l'ouverture des portes	Mettre en conformité l'ascenseur selon les prescriptions de la norme NF EN 81 70	CONFORME
Terminal 1 coté piste	Escalier mécanique extérieur SIROCCO 11 - 2016	L'arrivée et le départ des pièces en mouvement ne sont pas mis en évidence par un contraste de couleur ou de lumière.	Mettre en place des dispositifs ou un éclairage contrastés	CONFORME

	LIEU	CONSTAT	PRECONISATIONS	OBSERVATION APAVE
Terminal 1 coté piste	Escalier mécanique extérieur SIROCCO 12 (proche A5) - 2016	L'arrivée et le départ des pièces en mouvement ne sont pas mis en évidence par un contraste de couleur ou de lumière.	Mettre en place des dispositifs ou un éclairage contrasté(s)	CONFORME
Terminal 1 coté piste	Escalier mécanique entre portes A33/A36 & A1/A10 - 2016	Il n'existe pas de signalisation permettant de choisir entre l'équipement mobile et un autre cheminement accessible	Mettre en place une signalisation adaptée	CONFORME
Terminal 1 coté piste	Escalier mécanique vers portes B37 à B42 - 2016	Il n'existe pas de signalisation permettant de choisir entre l'équipement mobile et un autre cheminement accessible	Mettre en place une signalisation adaptée	CONFORME
Terminal 1 coté piste	Sanitaires face porte A7 - 2016	Ce sanitaire ne comporte pas de cabinet d'aisance adapté	Signaler le sanitaire adapté sur le niveau par un pictogramme, ou une signalisation, adapté(e)	CONFORME
Terminal 1 coté piste	Sanitaires face porte B12 - 2016	Le sanitaire accessible n'est pas signalé	Signaler le sanitaire adapté par un pictogramme rappelant la possibilité de leur utilisation par des personnes handicapées	CONFORME
Terminal 1 coté ville	Chemins extérieurs - 2016	Les chemins d'accès aux entrées principales ne sont pas repérés	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur (depuis arrêt navette jusqu'au guichet d'accueil en passant par la porte A00)	CONFORME
Terminal 1 coté ville	Escalier proche Loueurs de voitures" - 2016"	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	CONFORME
Terminal 1 coté ville	Escalier accès R-1 (sanitaires et P2) - 2016	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	CONFORME
Terminal 1 coté ville	Escalier vers Restaurant La Niçarda" - 2016"	Il n'existe pas de bande d'éveil à la vigilance à 50 cm de la première marche en partie haute	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	CONFORME

		CONSTAT	PRECONISATIONS	OBSERVATION APAVE
Terminal 1 coté ville		Les premières et dernières contremarches ne sont pas contrastées	Peindre les premières et dernières contremarches	CONFORME
Terminal 1 coté ville	Ascenseur GELAS 11 - 2016	Il n'existe pas de signal sonore sur le palier prévenant de l'ouverture des portes (non fonctionnel sur l'ensemble des niveaux)	Mettre en conformité l'ascenseur selon les prescriptions de la norme NF EN 81 70	CONFORME
Terminal 1 coté ville	EPMR Centre d'affaire GELAS 11 - 2016	Absence de dispositif d'appel à proximité de l'élévateur	Mettre en place un dispositif d'appel relié à l'accueil	CONFORME
Terminal 1 coté ville	Escalier mécanique accès R-1 (sanitaires et P2) - 2016	L'arrivée et le départ des pièces en mouvement ne sont pas mis en évidence par un contraste de couleur ou de lumière.	Mettre en place des dispositifs ou un éclairage contrasté	CONFORME
Terminal 1 coté ville	Escalier mécanique vers R+1 (centre d'affaires/restaurant) - 2016	L'arrivée et le départ des pièces en mouvement ne sont pas mis en évidence par un contraste de couleur ou de lumière.	Mettre en place des dispositifs ou un éclairage contrasté	CONFORME
Terminal 1 coté ville	Escalier mécanique vers Restaurant La Niçarda" - 2016"	L'arrivée et le départ des pièces en mouvement ne sont pas mis en évidence par un contraste de couleur ou de lumière.	Mettre en place des dispositifs ou un éclairage contrasté	CONFORME
Terminal 2 coté ville	Parois / Portes vitrées Terminal 2 coté ville - 2016	Des parois et portes vitrées ne sont pas suffisamment repérables (proche salle prières, hall arrivée, séparation coté ville/coté piste zone C, bars & restaurants,...)	Mettre des bandes adhésives sur les parois et portes vitrées	CONFORME
Terminal 2 coté piste	Portiques de sécurité - 2016	Les portiques de sécurité ne sont pas adaptés aux personnes en fauteuil roulant (largeur 72cm). Toutefois, des passages adaptés sont disponibles où des contrôles manuels sont réalisés.	La zone où les contrôles des PMR sont réalisés est à repérer correctement par la mise en place de panneaux complémentaires	CONFORME
Terminal 2 coté piste	Elévateur Personne à mobilité réduite ECRINS 2 - 2016	Les boutons de commande à l'intérieur de la cabine ne sont pas très lisibles.	Refaire l'étiquetage des boutons.	CONFORME

	LIEU	CONSTAT	PRECONISATIONS	OBSERVATION APAVE
Aérogare de Mandelieu	Sortie coté piste - 2016	Le cheminement présente des trous ou fentes supérieurs à 2 cm	Mettre en place des éléments ne comprenant pas de trous ou fentes de plus de 2 cm	CONFORME
Aérogare de Mandelieu		Les croisements des circulations piétons avec les voies de circulation de véhicules ne sont pas signalés (bande éveil à la vigilance).	Mettre en place des bandes d'éveil à la vigilance au niveau des croisements des voies piétons et véhicules	CONFORME
Aérogare de Mandelieu	Rampe d'accès au niveau R-1 - 2016	Les pentes du cheminement sont trop importantes et sont dangereuses (>14%)	Interdire l'accès à cette rampe par une signalétique adaptée	CONFORME
Aérogare de Mandelieu	Traversée piétonne devant aérogare - 2016	Le cheminement n'est pas suffisamment signalé	Mettre en place un repérage visuel contrasté et tactile sur ce cheminement piéton	CONFORME
Aérogare de Mandelieu	Portes automatiques coté Piste - 2016	Les portes coulissantes automatiques ne comportent pas de repères contrastés en partie haute et basse	Mettre en place deux bandes contrastées de 5 cm de hauteur, situées à 110 et 160 cm de hauteur.	CONFORME
Aérogare de Mandelieu	Téléphone appel - 2016	Le système ne permet pas à des personnes sourdes, ou malentendantes, ou à des personnes muettes, de signaler leur présence au personnel et d'être informées de la prise en compte de leur appel. En effet, le signal lié au fonctionnement du dispositif d'accès n'est pas sonore et visuel (uniquement sonore à ce jour). Enfin, ce système n'est pas muni d'un système permettant au personnel de l'établissement de visualiser le conducteur (signal vidéo) - toutefois une vision directe depuis l'accueil est possible.	Cet appareil doit pouvoir émettre un signal sonore et visuel. Le personnel de l'établissement devra pouvoir visualiser l'interlocuteur. De plus, lors de leur installation renouvellement, ce dernier devra comporter une boucle d'induction magnétique et un retour visuel des informations principales fournies oralement.	CONFORME
Aérogare de Mandelieu	Accueil Handing - 2016	La hauteur de la banque d'accueil est supérieure à 80cm (84 mesurés).	Modifier la banque d'accueil	CONFORME

	LIEU	CONSTAT	PRECONISATIONS	OBSERVATION APAVE
Aérogare de Mandelieu	Porte automatique Contrôle police" depuis Arrivé - 2016"	Les portes coulissantes automatiques ne comportent pas de repères suffisamment contrastés en partie haute et basse.	Mettre en place deux bandes contrastées de 5 cm de hauteur, situées à 110 et 160 cm de hauteur.	CONFORME
Aérogare de Mandelieu	Porte accès zone restaurant depuis rampe extérieure - 2016	Les parois vitrées ne sont pas suffisamment repérées	Mettre deux bandes adhésives sur les parois vitrées	CONFORME
Port du Beal	2 places adaptées - 2016	L'emplacement de la place de stationnement n'est pas correctement signalé depuis la limite de propriété	Mettre en place une signalisation verticale	CONFORME